



Règlement Challenge photographique Donne di scienze

ORGANISATION DU JEU

CPIE Centre Corse – A Rinascita – Pôle de culture scientifique (CSTI).
Dont le siège social est situé au 7 rue du Colonel Feracci 20250 Corte.

Organise et coordonne du **11/02/2023** au **11/04/2023** un challenge gratuit sans obligation d'achat intitulé :

« **Donne di scienze** » selon les modalités décrites dans le présent règlement.

Avec ses partenaires :

Le Zoom CCSTI de Laval en Mayenne
Le Carbet des sciences – CCSTI Martinique
Les lumières de la ville
Le Pavillon des Sciences – CCSTI BFC

BUT DU CHALLENGE

Ce challenge s'inscrit dans la stratégie de déploiement du projet « **Femmes & Sciences** » et notamment avec la diffusion de la boîte à outils « **Les filles, Osez les sciences** » qui a pour but de déconstruire les stéréotypes et idées reçues par rapport à la place des femmes dans le milieu scientifique.

Les avancées scientifiques sont représentées dans l'imaginaire commun par les hommes et pour les hommes depuis toujours.

Y compris dans l'histoire de l'art, qui bien avant la photographie et nos nouveaux médias était la seule manière de représenter les avancées accomplies. Le résultat est que dans les imaginaires des petites filles, il est assez dur de se projeter dans un futur métier scientifique.

Ce phénomène, révélé et nommé par **Margaret W Rossiter (1944 -)**, historienne des sciences, porte même un nom « **l'Effet Matilda** » Ce processus très peu connu reflète la minimisation de la contribution des femmes dans les travaux scientifiques de recherche. Ce comportement tient son nom de **Matilda Joslyn Gage (1826-1898)**, qui est à la fois féministe, abolitionniste et auteure Américaine.

Pour cela le CPIE A Rinascita et ses partenaires lancent en ce **Samedi 11 février 2023**, journée internationale des femmes et des filles de science un challenge ayant pour but de redonner de la visibilité à toutes ces femmes qui ont été oubliées !

Le concept est de choisir des femmes scientifiques ayant subi l'effet Matilda et de réinterpréter en proposant une production photographique un support les représentant (e.g. peinture, sculpture, affiche, tableau, publicités, scène de théâtre) ; En sachant qu'il n'est pas évident de retrouver des informations concernant toutes ces femmes une liste non exhaustive de femmes scientifiques est disponible en annexe.

Participez en envoyant vos productions réinterprétées de femmes scientifiques !

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ce challenge gratuit est ouvert à toute personne physique, disposant d'un accès à internet ainsi que d'une adresse électronique valide. Si vous n'avez pas d'accès à internet chez vous nous rappelons que le BIJ (7 rue du Colonel Feracci – 20 250 Corte) donne accès à des ordinateurs de manière libre et gratuite du lundi au jeudi de 9h à 12h et de 14h à 17h.

Tout participant mineur doit néanmoins obtenir l'autorisation préalable de l'un de ses deux parents ou de son tuteur légal pour participer au Jeu. Les participants s'engagent à autoriser le CPIE Centre Corse– A Rinascita et ses partenaires à utiliser leurs photographies dans le cadre de leurs activités.

Le seul fait de participer à ce challenge implique l'acceptation pure et simple, sans réserve, du présent règlement.

MODALITÉS DE PARTICIPATION

La mise en ligne des photographies pour permettre le vote se fera par le CPIE Centre Corse - A Rinascita pour la région Corse sur les réseaux du CPIE Centre Corse A Rinascita et par la structure référente partenaire par région participante.

Le règlement est téléchargeable sur le site : du CPIE Centre Corse - A Rinascita : <https://cpie-centrecorse.fr/>.

Il n'est autorisé qu'une seule participation par personne : même nom, même prénom.

Une photo par personne devra être envoyée, **avant le 11 avril 2023 minuit** à l'adresse suivante :

Coordonnées des structures référentes par région

Région Corse – Le CPIE Centre Corse A Rinascita

Email :

contact-csti@cpie-centrecorse.fr

Réseaux sociaux :

Facebook @CPIEARINASCITA

Instagram : cpie_arinascita

<https://www.echosciences-corse.corsica/>

Voie postale :

CPIE – A Rinascita
7, rue du Colonel Feracci
20250 Corte

Région Pays de la Loire : Le Zoom CCSTI de Laval en Mayenne

Email : zoom@agglo-laval.fr

Voie postale :

Le Zoom CCSTI de Laval
21, rue du Douanier Rousseau
53 000 Laval



Région Martinique : Le Carbet des sciences – CCSTI Martinique

Email :

communication@carbet-sciences.com

Réseaux sociaux :

@Carbet des sciences

Voie postale :

Le Carbet des sciences
7 Km Route de Gondeau
97 232 Le Lamentin

Région Bourgogne-Franche-Comté : Le Pavillon des Sciences – CCSTI BFC

Email :

contact@pavillon-sciences.com

Réseaux sociaux :

Facebook @Pavillon des Sciences

Twitter @CCSTI_BFC

<https://www.echosciences-bfc.fr/>

Voie postale :

Le Pavillon des Sciences
1, impasse de la Presqu'île
25 200 Montbéliard

CONTRAINTES TECHNIQUES

Les photos déposées devront être :



- Au format JPEG/TIFF/PNG
- Poids de 3 Mo minimum à 8 Mo max ; 300 dpi

DESIGNATION DES GAGNANTS

Les productions artistiques seront toutes publiées sur les réseaux des structures référentes à la date du 12 avril 2023 et les internautes pourront voter jusqu'au vendredi 21 avril midi 2023.

Un lauréat ou une lauréate par région participante sera désigné par le nombre de votes sur les réseaux de la structure référente par région (e.g. Corse : CPIE Centre Corse A Rinascita) et contacté dans les 5 jours suivants le décompte des votes.

Les lauréats des différentes régions seront invités à participer à la finale des régions en numérique et présenter leur production devant un jury composé de personnes issues des sciences techniques, des sciences humaines et du milieu artistique.

La date de la finale sera définie conjointement avec les différentes structures et les lauréats de ses structures.

Lors de la finale trois lauréats seront sélectionnés pour être primés par le jury.

Tout gagnant ne donnant pas de réponse dans un délai de 14 jours à compter de l'envoi d'avis de son gain sera réputé renoncer à celui-ci et le lot sera attribué à un nouveau gagnant.

DOTATION

Les 3 lauréats de la finale remportent chacun un seul lot.

Liste des lots :

Lot n°1 : Imprimante photo de poche Polaroid Hi-Print pour smartphone & un livre « Femmes de science : À la rencontre de 14 chercheuses d'hier et d'aujourd'hui » de Annabelle Kremer-Lecointre.

Lot n°2 : Cours de photo en physique ou en ligne (au choix et selon les régions) avec grainedephoto.com & un livre « Histoire(s) de femmes, 150 ans de lutte pour leur liberté et leurs droits » de Marta BREEN et Jenny JORDAHL.

Lot n°3 : Appareil Polaroid Instax Mini + lot de cartouches & un livre « Les Femmes de sciences vues par une ado un peu vénère ! » de Natacha Quentin et Julie Staboszevski.

Les dotations ne pourront en aucun cas être échangées contre leur valeur en espèces ou contre toute autre dotation.

L'association organisatrice ne saurait être tenue pour responsable de l'utilisation ou de la non utilisation, voire du négoce, des lots par les gagnants. En cas de force majeure, l'association organisatrice se réserve le droit de remplacer le lot gagné par un lot de nature et de valeur équivalente.

IDENTIFICATION DES GAGNANTS

Les participants autorisent la vérification de leur identité. Le non-respect du présent règlement ainsi que toute fraude ou tentative de tricherie, quelles que soient ses modalités, entraînera l'élimination pure et simple de la participation de son auteur.

DROITS D'AUTEUR ET CESSIION GRACIEUSE DES DROITS PATRIMONIAUX

Suivants les dispositions de l'article L 122-7 du code de la propriété intellectuelle, le participant s'engage à céder gracieusement les droits du ou des productions réalisées aux CPIE Centre Corse - A Rinascita et ses partenaires sans contrepartie financière ou d'aucune autre sorte, et ce pour la durée légale de protection prévue à l'article L123-1 du Code de la propriété intellectuelle.

La présente cession est consentie pour le monde entier. La cession des droits d'auteur par le participant induit notamment le droit de reproduction, de représentation et d'adaptation à des fins promotionnelles et non commerciales.

Le CPIE Centre Corse - A Rinascita et ses partenaires ont donc la possibilité d'utiliser les productions sur tous supports et sous tous formats : revues, affiches, dépliants, objets, Internet, insertion presse, réseaux sociaux, etc.

Le CPIE A Rinascita et ses partenaires pourront utiliser les productions dans le cadre de représentation publique.

Les organisateurs pourront le cas échéant modifier le cadrage, ajouter un texte à la production, recoloriser, sonoriser sa présentation, la présenter dans des albums ou des magazines.

Les organisateurs se réservent le droit d'écarter toute production possédant un caractère dégradant pour les personnes ou bien ne disposant pas des autorisations des personnes photographiées.

Aucune production ne sera retournée au participant.

Le participant garantit qu'il est titulaire des droits d'auteurs des clichés envoyés, accepte d'être identifié en tant que tel. Le participant garantit aux organisateurs l'exercice paisible des droits cédés au titre du présent contrat. Il certifie que le ou les productions n'ont fait l'objet d'aucune autre cession et certifie qu'ils n'ont fait à ce jour l'objet d'aucune contestation. Au cas où une contestation concernant les droits sur le ou les productions serait émise par un tiers, le participant

s'engage à apporter aux organisateurs à première demande, tout son appui judiciaire.

Les organisateurs s'engagent à ce que les productions envoyées soient signées du nom du participant qui en est l'auteur, à ne pas transférer ces droits d'exploitation à des tiers et à ne pas faire d'autre utilisation de la ou des photos sans accord préalable du photographe.

DROIT A L'IMAGE

Les participants devront s'être assurés d'avoir satisfait aux lois et règlements en vigueur concernant les personnes, les biens ou espaces privés photographiés. Si des personnes ou des biens sont reconnaissables sur les photos, leurs auteurs feront leur affaire de l'obtention des autorisations nécessaires de la part des personnes concernées. Les photographes devront s'assurer de leur accord en matière d'exposition et de diffusion des clichés tel que le prévoit le règlement. Toute déclaration inexacte ou mensongère, toute fraude qui pourrait nuire au bon déroulement du challenge entraînera la disqualification du participant.

Les organisateurs ne pourront être tenus responsables en cas de non-respect du droit à l'image.

LOI INFORMATIQUE, FICHIERS ET LIBERTÉS

Les renseignements fournis par les participants pourront être utilisés dans le cadre du challenge photo. Dans tous les cas, il est rappelé que, conformément aux lois et directives européennes en vigueur et au règlement européen entré en application le 25 mai 2018, relatifs à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, les personnes qui ont participé au challenge photo disposent d'un droit d'opposition, d'accès et de rectification des données les concernant.

En conséquence, tout participant bénéficie auprès de l'organisateur du challenge d'un droit d'accès, d'interrogation, d'opposition, de rectification et de suppression pour les données le concernant, sur simple demande à l'adresse suivante :

contact-csti@cpie-centrecorse.fr

zoom@agglo-laval.fr

communication@carbet-sciences.com

contact@pavillon-sciences.com

RESPONSABILITE

La participation au challenge étant réalisée par le biais d'internet, elle implique la connaissance et l'acceptation des limites d'internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les débits très variables ou le temps de chargement. En conséquence, les organisateurs ne sauraient en être tenus pour responsables.

En soumettant ses images au challenge, le participant accepte le règlement du challenge ci-dessus.

